

191300



**PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**  
**COMMUNE DE NICE**

**(DEUXIÈME AVIS) ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN**

Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2019 l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement mentionne que les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas (cf. articles R.122-3, L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement).

Toutefois, l'article 2 du décret n°2013-4 du 2 janvier 2013, modifiant l'article 7 du décret du 2 mai 2012 susvisé, stipule que les PPRN prescrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ne sont pas assujettis aux dispositions issues du décret n°2012-616 précité. Le PPR mouvements de terrain de NICE, prescrit le 27 juillet 2010, entre dans ce cadre.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'union européenne.

**L'enquête publique se déroulera du**

**4 mars 2019 au 5 avril 2019 inclus (soit 33 jours consécutifs).** Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie annexe, port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE aux heures habituelles d'ouverture.

Le tribunal administratif de NICE a désigné en date du 5 novembre 2018, M. Jean PIEFFORT (ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en retraite), comme commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune : NICE  
 Date : Lundi 4 mars 2019  
 Heure : 8h30-12h/13h-17h  
 Lieu : Mairie : Annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE

Commune : NICE  
 Date : Mardi 12 mars 2019  
 Heure : 8h30-13h/14h-17h  
 Lieu : Mairie : Annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE

Commune : NICE  
 Date : Mercredi 20 mars 2019  
 Heure : 8h30-12h/13h-17h  
 Lieu : Mairie : Annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE

Commune : NICE  
 Date : Jeudi 28 mars 2019  
 Heure : 8h30-13h/14h-17h  
 Lieu : Mairie : Annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE

Commune : NICE  
 Date : Vendredi 5 avril 2019  
 Heure : 8h30-12h/13h-17h  
 Lieu : Mairie : Annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE

La personne responsable du projet est : Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer.

Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes.

Direction départementale des territoires et de la mer.

Service déplacement risque sécurité/ Pôle risques naturels et technologiques, CADAM, 147 boulevard du Mercantour, 06286 NICE CEDEX 3.

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public, en mairie de NICE (annexe port République), pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie, de 8h30 à 17h du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/pprmt-nice> ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique/Nice>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire-enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR de mouvements de terrain de la commune de NICE.

Mairie annexe port République, 12 rue Scaliero, 06300 NICE

ou par courriel à l'adresse suivante : [pprmt-nice@registredemat.fr](mailto:pprmt-nice@registredemat.fr)

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera :

- Adressée par le préfet à la mairie de NICE pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête,

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique/Nice>

191378

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 01 mars 2019, à GRASSE.

Dénomination : KARSPER MANDA.  
 Forme : Société civile immobilière.

Objet : L'acquisition de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens immobiliers et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Siège social : 18 rue Amiral-de-Grasse, 06130 GRASSE.

Durée de la société : 99 années.  
 Capital social fixe : 100 Euros.

Cession de parts et agrément : Agrément dans tous les cas, obtenu à l'unanimité.

Gérants : M. Charles FLOBERT, 2 rue André des Arts, 75006 PARIS; et M. Philippe-Emmanuel COURT DE FONTMICHÉL, 18 rue Amiral-de-Grasse, 06130 GRASSE.

Immatriculation : Au RCS de GRASSE.

191321

**KG TRANSACTIONS**

SASU au capital de 1 000 €  
 Siège social : 2 bis boulevard  
 de Montréal, Cap Fabron, Flore 4,  
 06200 NICE  
 828 446 278 RCS NICE

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 28/12/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/12/2018 et sa mise en liquidation amiable. Il a été nommé comme liquidateur, Madame GABISON Katya demeurant à NICE (06200), 2 bis boulevard de Montréal, Cap Fabron, Flore 4, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège social de la liquidation est fixé à l'ancien siège social. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE. **Pour avis.**

191385



**COMMUNE DE LA GAUDE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

**Objet du marché :** Remplacement d'une aire de jeux à l'école maternelle Jean de Florette.

**Organisme qui passe le marché :** Commune de LA GAUDE 6 rue Louis-Michel Féraud, 06610 LA GAUDE - Tél : 04.93.59.41.41

**Courriel :** [comptabilite@lagau.de](mailto:comptabilite@lagau.de)  
**Pouvoir adjudicateur :** Commune de LA GAUDE

**Durée du marché :** Les travaux débuteront le 8 juillet et devront être achevés le 19 août 2019.

**Procédure de passation :** Marché de Travaux MAPA en appl. du décret n°2016-360.

**Lieu d'exécution :** Avenue Marcel Pagnol, domaine de l'étoile - Ecole maternelle Jean de Florette.

**Allotissement :** Lot n°1 : Terrassement/Maçonnerie/Enrobés.

Lot n°2 : Fourniture et pose de structures de jeu et sol souple.

**Personne à contacter :** Services techniques Tél. 04.92.11.24.41 - Mairie Tél. 04.93.59.41.50.

**Mention relative à la dématérialisation :**

Le dossier est téléchargeable [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) sous la référence : La-Gaude\_06\_20190306W2\_01

**Pièces à fournir :**  
 - Dossier de candidature ;  
 - Lettre de candidature DC1,  
 - Déclaration du candidat DC2,  
 - Kbis

- Attestation fiscales et sociales,  
 - Attestations d'assurances,  
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner,  
 - Copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire,  
 - Références des trois dernières années  
 - Dossier de l'offre :  
 - L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société,  
 - Les DQE dûment remplis, datés et signés,  
 - Le CCP daté et signé  
 - Le RC daté et signé,  
 - Attestation de visite,  
 - Un mémoire technique permettant l'évaluation de la valeur technique de l'offre.

**Critères de jugement des offres :**  
 - Pour le lot 1 :  
 - Valeur technique de l'offre (50%),  
 - Prix (50%)  
 - Pour le lot 2 :  
 - Valeur technique de l'offre (30%)  
 - Qualité des structures (20%)  
 - Prix (50%)

**Délais de validité des offres :** 90 jours  
**Dépôt des offres par voie électronique :** Sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)  
**Date d'envoi de la publication du présent avis :** Le jeudi 7 mars 2019.

**Date limite de réception des offres :** Le jeudi 28 mars 2019 à 17h00.

**PROFORMALITÉS**  
[www.proformalites.com](http://www.proformalites.com)

**SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE**

Sur la France entière et Monaco